



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 24
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 29

DÉLIBÉRATION n° 2026/068

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Mouliás », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE et Jacqueline ALFONZO.

Procurations : Malika MARKIEWICZ à Gaëlle FLUCK, Mathis DOURTHE à Joël MANO, Marie SANSON à Laurent LAGES, Robert MONZANI à Stéphanie LAGLEIZE et Jean-Marie DA BENTA à Aurélia RABEJAC.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Développement Economique - Projet serres photovoltaïques : signature de conventions de servitude avec ESL

Pour rappel, la Commune de Lannemezan est en partenariat avec Reden Solar pour la réalisation d'une serre photovoltaïque depuis 2020. Elle a depuis organisé un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver l'exploitant pour cultiver la serre en maraichage bio. Après divers contacts pris, un seul a répondu, il s'agit de la SCIC TERRA ALTER NATIVE, représentée par Emilien Berges.

Le montage du projet se fait sous forme de bail à construction entre la Commune et REDEN SOLAR et un bail à ferme entre la Commune et la SCIC TERRA ALTER NATIVE.

Quelques chiffres :

Puissance crête : 2,8 MW

Surface de la serre : 24 553 m²

Point d'étape :

Les travaux de déconstruction des bâtiments situés sur l'emprise doivent démarrer début mai de telle sorte à ce que REDEN SOLAR puisse commencer le terrassement à partir de juillet/août.

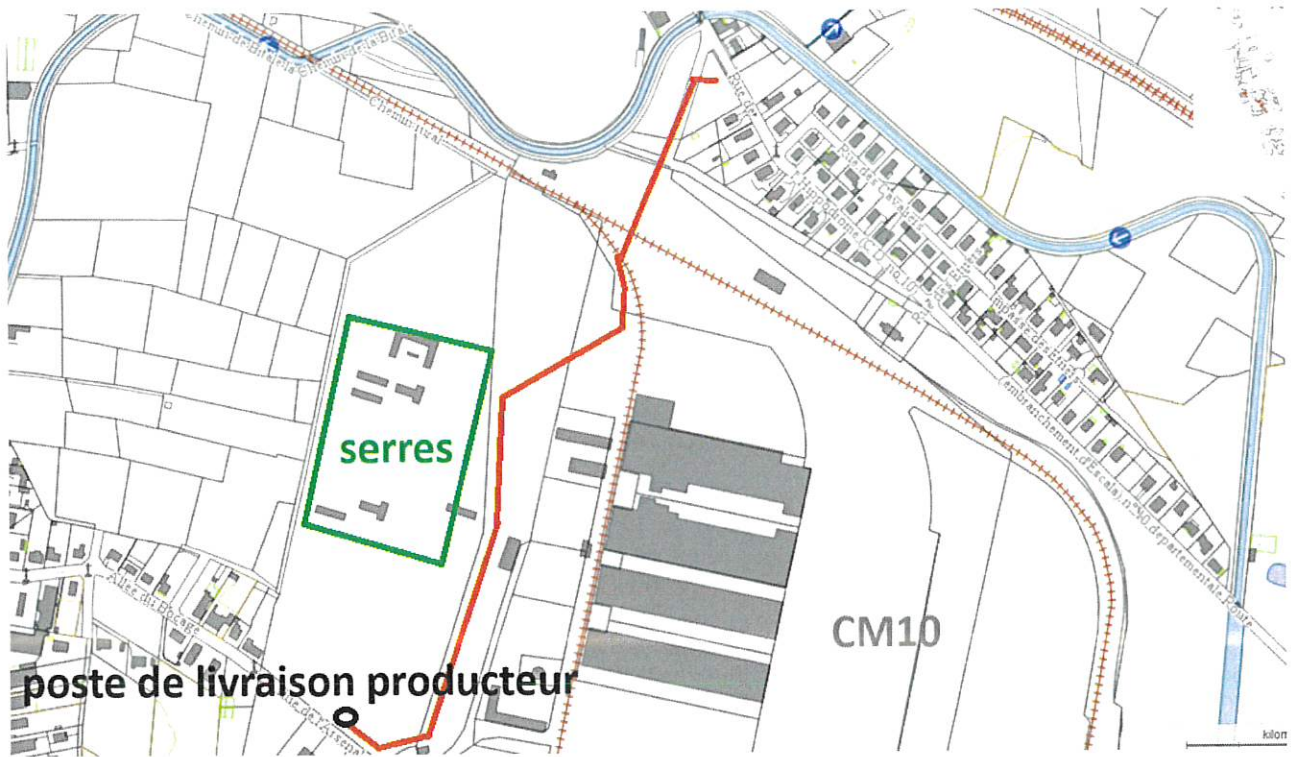
En parallèle, REDEN SOLAR a besoin d'être raccordé au réseau électrique sur ledit site.

ESL envisage de faire ces travaux de raccordement de la production photovoltaïque du projet de serre sur le réseau électrique Haute Tension.

Plusieurs parcelles sont concernées pour accueillir ce réseau et des servitudes doivent être constituées, à savoir : F30 - F725 - AY110 - F719.

Le plan ci-après indique de façon schématique le tracé de ce réseau :

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20260423-2026-068-DE Date de télétransmission : 23/04/2026 Date de réception préfecture : 23/04/2026



LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- Le raccordement du projet par ESL
- La constitution des servitudes sur les parcelles concernées
- Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES



Affiché le 23/04/26